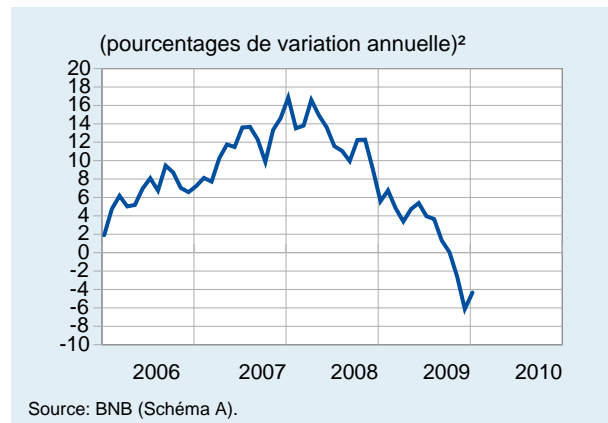
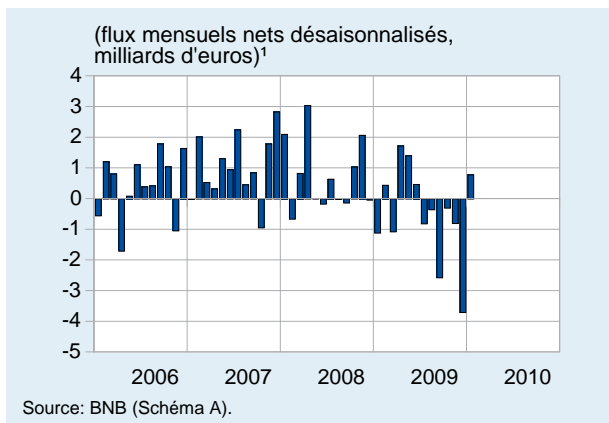


Liens: [observatoire du crédit](#)

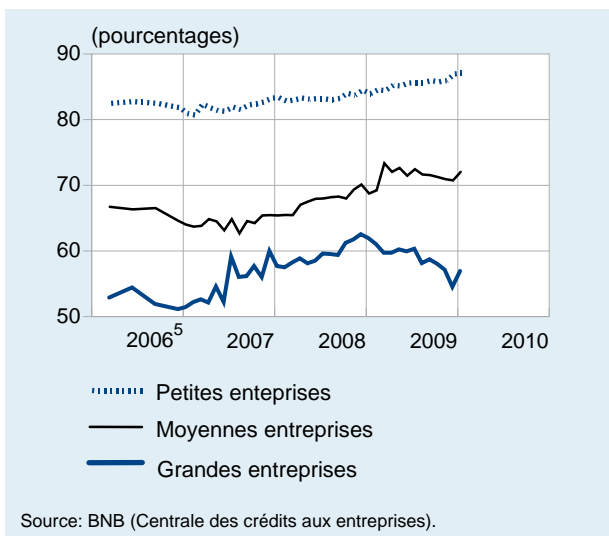
Janvier 2010

**CRÉDITS ACCORDÉS AUX SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES PAR LES BANQUES RÉSIDENTES**

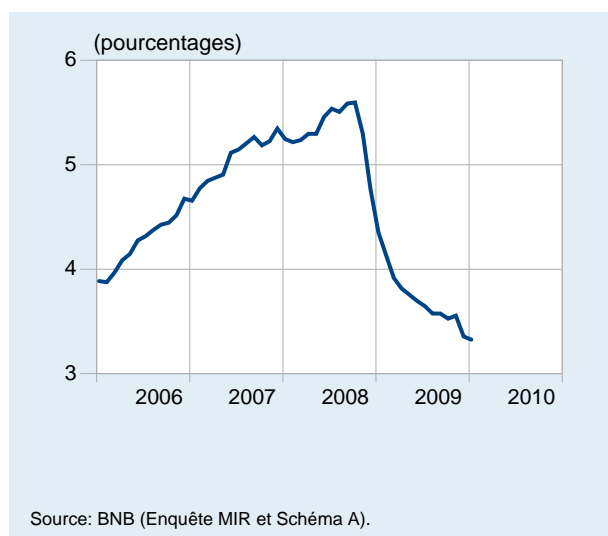


Après six mois de baisses consécutives, les flux nets désaisonnalisés des crédits bancaires octroyés aux entreprises sont redevenus positifs en janvier 2010, et ceci à hauteur de 0,8 milliard d'euros. Le pourcentage de croissance annuelle est néanmoins demeuré négatif et s'est établi à -4,5 p.c. Ce pourcentage traduit cependant une amélioration par rapport au mois précédent qui affichait -6,3 p.c. Ces derniers chiffres demeurent par ailleurs influencés par les importantes opérations de titrisation opérées par le secteur bancaire en décembre 2009. Poursuivant sa tendance, le taux d'utilisation des crédits a légèrement augmenté pour les petites entreprises, passant de 87 p.c. en décembre 2009 à 87,1 p.c. en janvier 2010. Après plusieurs mois de diminution, il est également reparti à la hausse pour les moyennes et les grandes entreprises. Le taux d'utilisation des crédits s'est chiffré à 71,9 p.c. pour les entreprises de taille moyenne (contre 70,6 p.c. le mois précédent) et à 56,7 p.c. pour les grandes entreprises (contre 54,3 p.c. en décembre 2009). Le taux d'intérêt pondéré sur les nouveaux crédits aux entreprises s'est chiffré à 3,31 p.c. à la fin de janvier, un pourcentage inférieur de 3 points de base à celui de décembre 2009.

**DEGRÉ D'UTILISATION DES CRÉDITS AUTORISÉS<sup>3</sup>**



**TAUX D'INTÉRÊT SUR LES NOUVEAUX CRÉDITS<sup>4</sup>**



1. Les flux mensuels nets correspondent aux montants des nouveaux prêts octroyés dont on déduit la valeur des remboursements.
2. Calculé comme le rapport des flux cumulés des douze derniers mois à l'encours des crédits du mois correspondant de l'année précédente.
3. Rapport entre les montants des crédits effectivement utilisés par les entreprises et les montants des crédits ou des lignes de crédits autorisés. Sont considérées comme petites les entreprises qui ont déposé leurs comptes annuels sous le schéma abrégé. Celles qui ont remis le schéma complet sont considérées comme grandes ou moyennes selon que leur chiffre d'affaires a été supérieur ou non à 37,2 millions d'euros au cours de deux années consécutives.
4. Taux moyen pondéré appliqué par les banques belges sur les nouveaux crédits aux entreprises. Les taux sont issus de l'enquête MIR tandis que la pondération, suivant la méthodologie mise au point par la BCE, est basée sur les encours respectifs des différents types de crédits, disponibles via le schéma A.
5. Données disponibles uniquement sur une base trimestrielle en 2006.